



SOCOTEC BELGIUM ASBL

8094

0001				
Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport: 23/16/11/10/05				
Concerne Contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique				
Type d'habitation ◢ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: Centiclean Sentino				
Personne sur place :code EAN de l'installation :	C			
Adresse de la visite : La - Le FARUAUX, G:	9-65	14 Bx	1111/	_
Date de visite : 10/4/1. L Date d'émission : 10/4/16 Références clien	t: NC	<u>(</u>		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ◘ 276 bis et dérogations □ 271 bis				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :		0 —		
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V	ement :	25 A		
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : 2 n	ombre de circu	iits terminaux :	442	1
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	8.8.583		112	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X	ucrog.	-
Etat du matériel électrique installé	X			_
Mesures de protection contre les contacts directs		X		_
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs				_
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				_
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		1		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	Y			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		X		
Résistance de dispersion de la prise de terre :		X		
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	l de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.	
Voik Annexe.		* 1995 15 18 8 19 10 100000		
20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1 20 1	1 1 1 1 1 2 2 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		-455445 FBE R	
NOTE TO THE THE STATE OF THE WORLD WAS AND WEST TO A SECURITIES OF THE PARTY OF				
whereas $v > 0$ so whereas components in $v = v = v = v = v = v = v = v = v = v $				
- 30 (350) 30 (35 (35 (35 (35 (35 (35 (35 (35 (35 (35	5 74 19795 (4	is a magnification of	Z7	
<u>Conclusion</u> :			AP	
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor Le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	e est à effectuer	dans %	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité 🚜 au terme de 18 mois après signa	complémenta ature de l'acte d	ire est à exécuter de vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-	
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen			27:	į
même organisme en vue de compléter le dossier.	complementali	e est a executer	par le	
Nom et visa de l'inspecteur : / / Nom et visa du demandeur pour réception :				
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBI CULFARO	ne .	6 5 2	5 - V8	
	**************************************		1 -00	a a

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708

1/2



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0673 23/16/11/20/01	
 La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☐ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. ☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits 	
suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : aux affires	
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
\square Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Hosena de plan de l'installe Hosena de settionne de Tenne XHb- de bagne de Tole sonce aux finishe des colleb y Record homenico Conx-Ci Domenico	RAP/SOCOTEC-annexe BT01(fr)/0609-V1
	01(fr)/c
www.certigreen.be Tél. 0471/580.708	0609-V1

1/1